



Mairie de Groissiat

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

**Présents :** Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Gilbert Samerel. Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Nathalie Duthel, Frédérique Machurat, Monique Roy, Stéphanie Volle.

**Secrétaire de séance :** Madame Odile CERTAIN

**Date de convocation :** 14 décembre 2015.

**Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 16 novembre 2015.**

### Comptes rendus des commissions

#### . Commissions des travaux des 24 novembre et 14 décembre 2015 :

##### PROJET MAIRIE :

Dans un premier temps, la commission avait souhaité un regroupement des sanitaires hommes et femmes + le local d'entretien dans le hall d'entrée et vestiaires côté nord. Pour des raisons techniques et esthétiques, le vestiaire et le WC hommes ont été maintenus à l'entrée. Ce sanitaire accueille également le WC handicapés mixte. La commission souhaite une porte plus large à l'arrière du local rangement : une ouverture de 1,40 m avec une partie fixe a été validée par l'architecte.

Elle est favorable à l'agrandissement de la cuisine (montant : 40 000 euro HT). A notre demande, l'architecte revoit les aménagements extérieurs pour une maîtrise des coûts.

##### APS + DIAGNOSTIC DE L'EGLISE DU VILLAGE :

Suite à des chutes de pierres de la toiture et une humidité persistante à l'intérieur malgré une ouverture quotidienne par la famille FAIVRE, un diagnostic et un APS ont été demandés au bureau d'études FRIZOT CONCEPT de MACON (71). Il ressort de cette étude que la toiture composée de laves est à changer. De même l'entretien ou le remplacement des boiseries est à faire, ainsi que le paratonnerre radioactif. Sur le plan technique, la commission est favorable à la réfection du bâtiment avant le réaménagement de la place Saint-Cyr. Le chantier proprement dit est évalué à 134 000 euro HT ou 160800 TTC. (Hors honoraires) Durée : trois mois.

#### . Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

**Flash info :** présentation du BAT. Le tirage sera livré le 23 décembre en mairie.

**Site internet :** présentation du site en cours de finition. Un affichage de la page d'accueil sera présenté sur écran lors des vœux 2016. La date de mise en ligne n'est pas encore connue.

#### . Commission des finances :

##### Situation budgétaire.

Un état des dépenses de fonctionnement au 15 décembre laisse apparaître quelques dépassements peu importants.

Plusieurs décisions budgétaires modificatives seront à prendre au conseil du 18 décembre notamment sur le chapitre des charges de personnel.

##### Echange sur les prévisions budgétaires 2016 : fonctionnement et investissement.

Plusieurs points sont évoqués :

- Armoire anti feu pour les registres d'Etat Civil notamment. A installer dans un espace plus vaste que les archives, par exemple dans la petite pièce intermédiaire à côté de la salle du conseil.
- Informatique à l'école : voir si on rachète une douzaine de tablettes et / ou si l'on investit dans un deuxième tableau interactif.
- Mairie – salle des fêtes
- Toiture église dès 2016 a priori.

Suite à une remarque de parents, voir s'il est possible sans trop de frais de goudronner un morceau de trottoir engazonné rue Jobin afin de faciliter le trajet des enfants se rendant à l'école à pied.

**Dématérialisation mandats et titres :** très prochainement, les pièces justificatives des dépenses et recettes vont faire l'objet d'un envoi dématérialisé vers la Trésorerie. Les paramétrages et la signature de la convention sont en cours.

##### Situation de trésorerie positive.

**Point sur factures :** Pas de remarques particulières.

**Points divers :** Numérotation du matériel à faire dans le cadre du suivi de l'entretien. Il est décidé de tester des adhésifs très résistants. La numérotation sera simple : 001 et suivants ....

#### . Commission Environnement et Forêt

Réunion du 18 novembre 2015 à PORT : infos-échanges Unités Territoriales (UT) et représentants des Communes Forestières.

Assemblée Générale de l'Association des Communes Forestières (COFOR) : le 10 décembre 2015 à NANTUA.

- UT responsable Bruno Pierre, 13 agents patrimoniaux, 65 communes.
- Elaboration du Contrat d'Objectifs et Performances (COP) pour 2016/2020 :
  - développer la ressource bois
  - augmenter la valorisation du bois
  - assurer une gestion durable
  - pas de modifications des statuts et missions de l'ONF
  - développer la vente par contrat (entente vendeur-acheteur) pour obtenir 30% des volumes vendus, les prix de ce mode de vente ont moins été affectés par la crise que les ventes publiques.
  - stabilisation des effectifs de l'ONF, 9100 personnes en 2015)
  - maintien de l'organisation en UT
  - recherche de l'équilibre financier (versement compensateur de l'état de 140 millions maintenu)
  - contenir les dégâts occasionnés par le grand gibier, en particulier les cerfs.

- ventes de bois boycottées (sauf Nantua), bilan : 40% d'invendus, diminution du prix des résineux, 11% en moyenne.
- info sur les maladies Chalarose du frêne (résistance naturelle), bostryche attaque par scolytes, la sécheresse de 2015 a favorisé le développement de la maladie, l'état de la forêt sera à suivre en 2016.

AG des COFOR : négociations du contrat état/ONF/COFOR les discussions sont longues et fermes, les élus ont obtenu :

- pas d'augmentation des frais de garderie.
- effort demandé aux COFOR pour augmenter la mobilisation de la ressource bois, passer de de 7,7 millions de m<sup>3</sup> à 8,5 millions en 2020.
- suite à les créations des nouvelles régions, les COFOR travaillent à la constitution de nouvelles unions régionales.

Propositions du programme de coupe 2016, p18 et p7 pour un volume estimé à 191 m<sup>3</sup>.

. **Liste des dossiers d'urbanisme** : aucune observation.

## Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité

### **Décisions budgétaires modificatives : n°4 Budget Principal 2015.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

Section de fonctionnement : Dépenses + 6 569.64 € ; Recettes + 6 569.64 €.

### **Redevance pour l'Occupation Provisoire de Domaine Public (ROPDP) – Grdf et Erdf – Fixation du montant**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de la publication du Décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Le Conseil Municipal, et après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de fixer les redevances pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux :

- A 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz
- A 0,35 € pour les travaux sur des ouvrages du réseau public de transport d'électricité

### **Acceptation d'un legs assorti de frais de délivrance au profit de la Commune**

Décision de Monsieur Joseph BASSOMPIERRE SEWRIN, habitant de la Commune de Groissiat, décédé le 23 février 2015, qui, par testament, établi le 29 août 2008, remis à l'étude de Maître Michel NAUDIN, notaire à MEXIMIEUX, lègue à notre commune :

« Sa maison d'habitation avec toutes ses dépendances attenantes. »

En complément, Monsieur le Maire précise :

- . que ce bien est situé en zone UC3 au PLUi. C'est une parcelle bâtie, cadastrée A 1319, d'une superficie de 1 699 m<sup>2</sup>.
- . que le service France Domaines a, comme le veut la règle, été saisi d'une demande d'estimation de ce bien. Après visite sur place et enquête, l'avis rendu le 14 décembre 2015 fait état d'une estimation de l'ordre de 120 000 € à 130 000 €.
- . que le notaire, dans son courrier d'accompagnement fait mention d'une estimation des frais de délivrance du legs qui « s'élèvent entre 1 500 € et 1 600 €, sauf à parfaire ou à diminuer, chiffrés à titre d'exemple sur une base de 90 000 € à 100 000 € »

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- d'accepter ce legs dans les conditions exposées ci-dessus et notamment en prenant en charge les frais de délivrance du legs sous réserve qu'ils n'excèdent pas le double de l'estimation fournie par le Notaire.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer les documents nécessaires.

### **Facturation de l'eau et de l'assainissement 2016 : Fixation des tarifs aux usagers.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que conformément à la loi, depuis le 1er janvier 2011, les redevances communales et communautaires (Communauté de Communes Haut-Bugey) de l'eau et de l'assainissement apparaissent de façon distincte sur les factures des usagers.

Il est rappelé que les redevances communautaires qui sont facturées par la commune aux usagers sont ensuite intégralement reversées à la CCHB.

La CCHB, a décidé, pour 2016, de fixer comme suit les tarifs de ses redevances :

- . Redevance pour le financement des ouvrages communautaires d'eau potable 0.381 € / M3 soit 0.9 centime d'augmentation par mètre cube.
- . Redevance pour le financement des ouvrages communautaires d'assainissement 1.387 € / M3 soit 7.7 centimes d'augmentation par mètre cube. La TVA, 10 %, devra être appliquée sur ce tarif.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les redevances communales d'eau et d'assainissement pour l'année 2016.

Ainsi, au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de fixer comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement à Groissiat pour l'année 2016 :

Redevance Eau :

- . Redevance pour le financement des ouvrages communaux d'eau potable (tarif inchangé) 0.92 € / M3

Soit, pour information, 1.301 € au total par M3 si on ajoute la redevance communautaire susvisée.

- . Location de compteur 7.65 €

(forfaitaires par an.)

Redevance Assainissement :

- . Redevance pour le financement des ouvrages communaux d'assainissement (tarif inchangé) 0.24 € / M3

Soit, pour information, 1.627 € au total par M3 si on ajoute la redevance communautaire susvisée.

Redevances dues pour 2016 à l'Agence de l'Eau et fixées par l'Agence de l'Eau (avis reçu le 22 octobre 2015)

- . Redevance pour pollution 0.29 € / M3, soit 1 centime d'augmentation par mètre cube.

- . Redevance pour modernisation des réseaux de collecte 0.16 € / M3, soit 0.5 centime d'augmentation par mètre cube.

- de prévoir que dans la mesure où l'EARL d'Ijean (GAEC OFFREDI) dispose d'un système d'assainissement autonome, non relié au réseau communal de collecte, les redevances communales et communautaires d'assainissement ne lui seront pas appliquées.

## Rapport : service de l'eau : année 2014.

### 1 – Données administratives

- Nom de la collectivité : Commune de GROISSIAT
- Adresse : Mairie - 50 Route de Château Covet  
01100 GROISSIAT
- Population desservie par le réseau :
  - Municipale : 1 153
  - Comptée à part : 37
- Nombre d'abonnés :

2014 :	457
2013 :	453
- Points particuliers : néant.

### 2 – Données techniques

- Source d'approvisionnement : voir rapport de la Communauté de Communes Haut Bugey.
- Volume d'achat d'eau :

2014 :	66 875 m3
2013 :	65 749 m3
- Volumes facturés :

2014 :	52 275 m3
2013 :	57 150 m3
- Type de traitements : voir rapport de la CCHB.
- Nombre de branchements : 457 en 2014.
- Qualité de l'eau :
  - nombre d'analyses : 6
  - % de conformité : 100%
  - raisons de non-conformité : néant

### 3 – Données financières

- Service assujetti à la T.V.A. : NON
- Tarification à l'abonné :
  - Redevances
- Prix du m3 :

2014 :	0.92 € de redevance communale
	0.36 € de redevance communautaire
<b>Soit</b>	<b>1.28 €</b>
2013 :	0.92 € de redevance communale
	0.34 € de redevance communautaire
<b>Soit</b>	<b>1.26 €</b>
- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Redevance pour pollution :

2014 :	0.29 euro/m3
2013 :	0.28 euro/m3
- Redevance pour pollution :

2014 :	0.29 euro/m3
2013 :	0.28 euro/m3
- **Modernisation des réseaux 2014 : 0.15 euro/m3**
- Modernisation des réseaux 2013 : voir budget assainissement.  
soit pour un usager avec une consommation de 120 m3 d'eau

2014 :	206.40 euros
2013 :	184.80 euros
- Budget du service : Principales données
- Recettes : 176 928.44 euros
- Charges : 176 928.44 euros

### 4 – Travaux effectués : voir rapport de la CCHB.

## Rapport – Service de l'assainissement : année 2014.

### 1 – Données administratives

- Nom de la collectivité : Commune de GROISSIAT
- Adresse : Mairie - 50 Route de Château Covet  
01100 GROISSIAT
- Population desservie par le réseau :
  - Municipale : 1 153
  - Comptée à part : 37
- Nombre d'abonnés :

2014 :	456
2013 :	452
- Points particuliers : néant

### 2 – Données techniques

- Nombre de branchements :

2014 :	456
2013 :	452
- Volumes facturés :

2014 :	51 588 m3
2013 :	53 724 m3
- Type de station : STEP intercommunale gérée par la Communauté de Communes Haut-Bugey (voir le rapport de la CCHB)

### 3 – Données financières

- Service assujetti à la T.V.A. : NON
- Tarification à l'abonné :
  - Redevance :

2014 :	0.24 euro/m3 de redevance communale.
	1.25 euro/m3 de redevance communautaire.
2013 :	0.24 euro/m3 de redevance communale
	1.20 euro/m3 de redevance communautaire.
  - Modernisation des réseaux 2014 : voir budget eau.
  - Modernisation des réseaux 2013 : 0.15 euro/m3
- soit pour un usager : consommation 120 m3 :

2014 :	178.80 euros
2013 :	190.80 euros
- Taxe de raccordement forfaitaire : 1 300 €
- Budget du service :
  - Recettes : 169 735.32 euros
  - Charges : 169 735.32 euros

### 4 – Travaux effectués : • Sur la station : voir rapport de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

### **Admission en non-valeur de créances non recouvrées**

Monsieur le Maire rappelle que la trésorerie principale d'Oyonnax est chargée de recouvrer l'ensemble des créances pour le compte de la Commune. Lorsque les services de la trésorerie ont épuisé l'ensemble des moyens de recouvrement, lorsqu'il s'agit de créances minimales ou encore lorsque ces créances sont éteintes du fait d'une liquidation judiciaire d'entreprise par exemple, ils proposent au conseil municipal l'admission en non-valeur des titres concernés.

Au vu des éléments présentés par les services de la trésorerie principale d'Oyonnax, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur les créances suivantes concernant :

<b>Référence</b>	<b>Montant</b>
Créances irrécouvrables Budget eau 2009, 2010, 2013	82.38 €
Créances éteintes Budget eau 2013-2014	163.43 €
Créances irrécouvrables Budget assainissement 2009-2010-2011-2012	174.96€
Créances éteintes Budget assainissement 2013-2014	125.09 €
Créances éteintes Budget assainissement 2014	14.90 €
Créances irrécouvrables Budget principal 2000	1 227.21 €

### **Approbation du lancement de l'opération de rénovation de la toiture et du clocher de l'église de Groissiat**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en début d'année 2015, il a été nécessaire de sécuriser, en urgence, le clocher de l'église en raison de chutes de pierres et de morceaux de tuiles. En parallèle, un diagnostic a révélé que la toiture est en bien mauvais état général. Par conséquent, une étude a été réalisée par un cabinet spécialisé – Frizot Concept - afin de connaître la nature des travaux à effectuer et d'en estimer leur montant.

Ainsi, les travaux consisteront en la réfection complète de la couverture de la toiture et du clocher, de la mise en place d'une couche d'isolation sous la charpente, d'un pare-vapeur, et de travaux de sécurisation des accès au clocher.

L'enveloppe globale de cette opération, honoraires compris, a été estimée à 190 000 € TTC.

Afin de respecter une certaine logique dans l'ordre des travaux à réaliser dans le secteur de la Place Saint Cyr ces prochaines années, il conviendrait de programmer cette opération dès 2016.

Ainsi, au vu des éléments présentés, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver l'engagement de l'opération susvisée, en 2016, pour le montant prévisionnel indiqué de 190 000 € TTC.
- De dire que les crédits budgétaires seront inscrits au budget 2016 au chapitre 23, opération « Rénovation toiture église ».

### **Mise en œuvre de la télétransmission des actes de la Commune soumis au contrôle de légalité : complément à la délibération du 19 octobre 2015.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération approuvant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité a été prise le 19 octobre 2015.

Les services de la Préfecture demandent que les noms des prestataires retenus par la Commune, parmi les listes établies, apparaissent clairement sur une délibération.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les choix suivants :

- . contrat d'adhésion aux services avec un prestataire agréé pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : S<sup>2</sup>LOW.
- . contrat avec un prestataire de service de certificat électronique agréé : CHAMBERSIGN.

## **Informations communales et communautaires**

### Communales :

Inscriptions au repas des Aînés.

Disponibilités pour les vœux.

### Communautaires :

. Aménagement du parking de Groissiat, sous l'EHPAD : 29 places + ralentisseur. Le ralentisseur sera partiellement à la charge de la commune, à hauteur de 17 000 € environ.

. Création d'une vice-présidence avec élection d'un Vice-Président, Monsieur André CORTINOVIS : compétence eau, assainissement, contrat de rivière et loi GEMAPI (gestion milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette décision fait suite à la suppression de deux syndicats : SIVU du Lange et de l'Oignin et SIVU du Pont Royat dont les compétences sont reprises par la CCHB.

. Stade MATHON : rachat des AOT à l'USO Rugby : les tribunes financées par le club vont être rachetées par la CCHB. En contrepartie, le club versera un loyer évolutif selon le niveau de l'équipe.

## **Questions diverses**

. Prochaines commissions

- Travaux : à définir
- ASAC : à définir
- Finances : mardi 26 janvier à 18h30.
- Environnement – forêt : jeudi 28 janvier à 18h00-18h30.

. Prochain conseil municipal : Lundi 1<sup>er</sup> février 2016 à 18h30.

**Le secrétaire de séance**

**Odile CERTAIN**